



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 février 1998**

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17 Février 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 3 Mars 1998

**Convention de partenariat avec EDF-GDF Services**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Claire MINALI-BELLA donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

DELIBERATION D98085

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 1998**

**Mission Environnement**

**Convention de partenariat avec EDF-GDF Services**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les relations entre EDF-GDF Services et la Ville de Niort ne se limitent pas à la fourniture d'électricité et de gaz, codifiée par des dispositions contractuelles. Elles vont bien au delà.

Les domaines où EDF-GDF Services et la Ville peuvent, dans le cadre de leurs missions respectives, développer des collaborations profitables aux deux parties et, en définitive, aux Niortais sont précisés à la Convention de Partenariat qui vous est présentée :

Elle comporte :

- un volet technique
- un volet social,
- un volet culturel et économique

Cette convention porte sur une durée de 15 ans.

L'accompagnement financier d'EDF-GDF pourra être effectué soit en prestation de services, de fournitures ou de travaux, soit en versements financiers. Il sera actualisable annuellement. (Pour la première année, cet accompagnement est estimé à 1.550.000 francs).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à conclure avec EDF-GDF Services ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention-cadre, étant entendu que des conventions particulières seront établies pour fixer les modalités d'application et les conditions techniques et financières du partenariat annuel pour chacun des volets concernés.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)